

ATTESTATION DE TYPE Commission d'expertise-types de véhicules à moteur

Genre du véhicule Camion (Châssis)		Marque de fabrication H A N O U A G		Type HA 4500 AL - 4 x 4 (*)	Année 1956/57	Echelle-type 2 0 6 1				
Caractéristiques		Désignation "HA 4500 AL" à droite, sur partie supérieure de l'avant, sur plaquette du constructeur.								
		Type de véhicule avec entraînement sur toutes les roues. *)								
Constructeur du châssis		H A N O U A G, HANNOVER (D)								
N° d'impression		Sur face extérieure du couvercle, devant jumelle de ressort, et sur plaquette constructeur								
Marque du moteur		H A N O U A G								
N° d'impression		Sur boîte, immédiatement sur bloc-moteur, entre 30 et 35 cylindres, au-dessus de la pompe à injection.								
Cyl.	4	Alliage	90	Cours	110	CV(impôt)	14,256	CV-frein	70	
Carrosserie: forme		Châssis avec cabine fermé normale.								
Constructeur de la carrosserie		H A N O U A G, HANNOVER (D)								
Nombre de places: total		2	(Avant	2	Milieu	-	Arrière	-) Places debout	-
Siège arrière		-								
Nombre de portes		2	Direction: position		A gauche					
Type du moteur		D 23 A L A		Frein à pied		Hydraulique, à expansion interne, sur toutes les 4 roues.				
Genre En ligne, ch. précombust. et				Frein à main		Mécanique, à expansion interne, câble/tringlo, sur roues arrières.				
Position		A l'avant (compresseur		Frein moteur		-				
Cylindres		21799 cm³		Frein remorque		-				
Temps		4 Refroid. Eau		Genre de la transmission		Mécanique, synchronisée				
Entraînement		sur toutes les roues *)		Vitesse: en 1 ^{re} vitesse (terrain)		6,85	km/h. maxima (route)	76	Nombre de vit. avant	4
Nombre d'axes		2 de roues 4		Vitesse: en 1 ^{re} vitesse (terrain)		6,85	km/h. maxima (route)	76	Nombre de vit. avant	4
Eclairage différentiel		-		Vitesse: en 1 ^{re} vitesse (terrain)		6,85	km/h. maxima (route)	76	Nombre de vit. avant	4
Phares: marque		HELLA		Tension de l'appareillage électrique		12 Volts				
Syst. antiéblouissant		Appoules Bilux à cuiller		Indic. de direction: système		4 clignoteurs av. lampe-témoin (**)				
Foux de position		2 dans les phares		Emplacement		AV = Sur les ailes (orange) AR = Combinés avec feux stop (orange)				
Phare breillard		-		Emule-glace		2 électriques				
Feu arrière		2 à gauche et à droite		Avertisseur		1 électrique				
Cahodoptre		2 à gauche et à droite (rouge)		Rétroviseur		2 à gauche et à droite sur charnières de portes				
Feu stop		2 combinés avec clignoteurs (orange)		Indicateur de vitesse		-				
Eclairage du 1 ^{er} de contrôle		1 à gauche, combiné avec feu arrière		Figurine de radiateur		-				
Phare de recul		-								

Véhicule en kg.		Avant	Arrière	Total	Dimensions	Avant	Arrière
Châssis	avec Cabine	11850	670	22520	Dimensions	10 - 20	10 - 20
Capacité de charge du châssis				22000	Charge par kg.	22750	21750
Vide (carrossé)						simplex/XXXXX	simplex/XXXXX
Charge utile occupant inclus					Poids maximum garanti du train routier =		
Poids total					Brut au régime max. d'utilisation 88 tonnes		
Poids max. garanti par le fabricant				42520	(22000 t/min.)		

Dimensions extérieures en mm (Châssis avec cabine)				Dimensions intérieures en mm		
Longueur		52320	Porte à faux arrière		810	
Largeur: avant	21020	arrière	11850	Hauteur du pont au sol	-	
Hauteur		2275	Diamètre de brayage: g.	131750	di. 132850	
Empalement		31400	Voler: avant	11640	arrière 12590	
					Longueur	Hauteur
						Largeur
						Porte à faux arrière
						Hauteur des roues

OBSERVATIONS, MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS:

***) Rétrocession des droits de douane:** Selon décision du D.M.F. du 10.2.1950, ce type de véhicule a droit à la rétrocession partielle des droits de douane.
Dans ce cas, il doit être équipé d'un crochet de remorque d'une hauteur intérieure min. de 44 mm et de 2 crochets pour les câbles de sécurité.

*****) Equipement:** L'équipement de ce véhicule est modifié ou complété lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé lors de l'expertise d'immatriculation.

Treuil / Cabestan: Sur demande, ce type de véhicule peut être équipé d'un treuil ou d'un cabestan. Dans ce cas, il est nécessaire de l'indiquer sur le rapport d'expertise.